



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 56496

Texte de la question

M. Bernard Roman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation actuelle des étudiants en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Il apparaît en effet que ces étudiants poursuivent leurs études dans des conditions parfois précaires, tant en ce qui concerne les locaux que les conditions mêmes de l'enseignement. Ainsi, à titre d'exemple, la faculté de Lille II n'offre des possibilités d'accès aux amphithéâtres (250 places), à la bibliothèque (90 places) et ne bénéficie que d'un encadrement très insuffisant, compte tenu du nombre total d'étudiants inscrits (500 en tout). Il lui demande s'il est prévu des dispositions particulières visant à améliorer les conditions d'études des étudiants en STAPS. Par ailleurs, dans le cadre de l'annonce récente par le Gouvernement du plan pluriannuel de programmation des emplois et des recrutements, qui prévoit notamment le recrutement de 155 000 enseignants, il souhaite également connaître la proportion, parmi ceux-ci, qui serait réservée à l'éducation physique et sportive.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur la prévision des besoins de recrutement de nouveaux enseignants titulaires sur des périodes de cinq ans. Cette prévision pluriannuelle prend en compte à la fois les départs définitifs des titulaires, le renouvellement des titulaires remplaçants, les objectifs de résorption de l'auxiliaire et les évolutions de la démographie scolaire. C'est ainsi que sur la période 2001-2005 le Gouvernement a décidé d'ouvrir, pour le second degré, 88 000 postes pour les concours externes et 37 000 postes pour les concours internes et la résorption de l'emploi précaire. S'agissant des concours externes et internes, 1 335 postes sont ouverts pour l'éducation physique et sportive à la session 2001, soit une augmentation de 5 % par rapport aux recrutements de 2000. La répartition par discipline des postes ouverts aux concours destinés à résorber les personnels non titulaires n'est pas encore déterminée. En matière de patrimoine immobilier, il est inscrit, pour l'université Lille-II, au contrat de plan Etat-région 2000-2006 la création de deux salles de sport, l'une pour le site du Châtelet, l'autre pour le site du Moulin. Par ailleurs, des travaux de maintenance et sécurité ont permis de lever certains avis défavorables des commissions de sécurité de locaux sportifs. S'agissant de l'encadrement des étudiants dans la filière de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), il fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministre de l'éducation nationale. A la rentrée 1999, les universités dispensant un enseignement en STAPS ont pu bénéficier d'environ 120 emplois supplémentaires sur cette filière, grâce notamment aux efforts de redéploiements qu'elles ont su mener sur leurs emplois vacants. Parallèlement, le ministre de l'éducation nationale a privilégié dans cette distribution les établissements les plus en difficulté, soit parce qu'ils enregistraient des déficits en heures d'enseignements importants (liés principalement aux augmentations d'effectifs étudiants), soit, de manière plus qualitative, pour accompagner leurs efforts de recrutement et/ou de redéploiements dans la filière. Il convient néanmoins de noter que le ministre de l'éducation nationale délègue globalement les emplois aux établissements. A l'occasion de la préparation de cette délégation, une attention particulière est attachée aux besoins spécifiques de cette discipline... C'est ainsi qu'à la rentrée 2000 et 2001 les universités ont choisi d'ouvrir 112 emplois enseignants et autorisation de recrutement d'ATER ; ces créations, combinées aux

politiques d'établissement de soutien aux STAPS (publication d'emplois dans la filière, redéploiements...) permettent de répondre aux principales difficultés que rencontrent les universités.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56496

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 238

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3991